

LES AGRICULTURES AFRICAINES FACE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Marc Dufumier

Professeur d'agriculture comparée et développement agricole à AgroParisTech

Le continent africain est la région du monde qui contribue le moins aux émissions de gaz à effet de serre mais est celle qui a le plus à craindre du réchauffement climatique et de ses conséquences sur la variabilité et le volume des précipitations, la perte de biodiversité, la dégradation des sols et la sécurité alimentaire.

Plus que l'adoption de mesures destinées à réduire les émissions de gaz à effet de serre, les nations africaines devront surtout trouver les voies et moyens les plus adéquats pour adapter leurs systèmes de culture et d'élevage aux nouvelles conditions, plus contraignantes et fluctuantes. Les gouvernements africains et les bailleurs de fonds internationaux vont devoir désormais intégrer les effets probables du changement climatique dans leurs stratégies de développement agricole et mettre en place les politiques, programmes et projets, les plus à même d'aider les diverses catégories d'acteurs à s'adapter aux nouvelles circonstances et à en atténuer les effets les plus négatifs (cf. les « mécanismes de développement propres »).

Le plus important sera d'aider les paysanneries à mettre en œuvre des systèmes de production agricole plus diversifiés qu'aujourd'hui et dont les performances économiques devront être moins sensibles aux fluctuations erratiques du climat. Ces systèmes sont ceux qui feront un usage intensif des ressources naturelles renouvelables sans avoir exagérément besoin d'intrants manufacturés dont la production et le transport sont coûteux en énergie fossile. Des solutions techniques inspirées de l'agro-écologie existent d'ores et déjà ; mais elles ne pourront être mises effectivement en œuvre que si les politiques agricoles et macro-économiques permettent :

- la mise en place de programmes de recherche et développement technologiques respectueux des savoir-faire paysans et de l'autonomie des producteurs dans le choix et la conduite des assolements, rotations de cultures, ateliers d'élevage et itinéraires techniques ;
- La sécurisation des droits d'accès et d'usage au foncier, à l'eau et aux ressources naturelles, dans les pays et régions où celles-ci ne font pas encore vraiment l'objet d'une appropriation privative ;
- La redistribution du foncier agricole au profit des paysans pauvres dans les pays et régions où la concentration foncière héritée de l'histoire coloniale fait obstacle à l'intensification durable des systèmes de culture et d'élevage ;
- La protection des agricultures vivrières à l'égard des importations en provenance des pays à agricultures déjà hautement productives et subventionnées, par le biais de droits de douanes conséquents, afin que les paysans africains puissent très vite bénéficier de prix plus rémunérateurs, incitatifs et stables.

La conférence ne visera pas à présenter des solutions uniformes préétablies mais devrait être au contraire l'occasion de discuter des voies et moyens qu'il serait possible d'envisager dans chacune des régions.